



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cooperation et developpement

Question écrite n° 50692

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les faits suivants : récemment, à l'occasion de la réunion, à Amsterdam, des ministres de l'Union européenne responsables de la coopération au développement, les organisations non gouvernementales (ONG) de développement ont proposé un plan d'action de prévention des conflits dans le tiers monde reposant sur dix points. Parmi ceux-ci ont été préconisés, notamment, la sensibilisation des opinions publiques aux conflits, l'intégration dans le traité de l'Union d'une compétence majeure en matière de prévention des conflits, le soutien des gouvernements de l'Union à la création d'un instrument de prévention des conflits de l'OUA, la mise en place d'un tribunal criminel international permanent, etc. Au cours du sommet en question, les ministres, ci-dessus cités, ont confirmé l'importance qu'ils attachaient à ce que la prévention des conflits devienne un axe fondamental de la politique européenne à l'égard des pays en développement. De ce fait, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur le plan d'action ci-dessus mentionné et, au cas où il serait en accord avec son contenu, par quels moyens il compte lui apporter sa caution et aider à sa mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50692

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1836